Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 4

Artikel: Ces problèmes de travail féminin qui devront trouver leur solution :

[1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272560

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

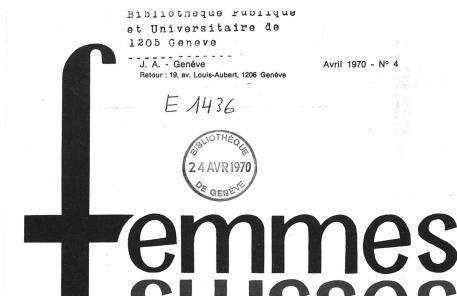
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



à La Suisse Bangkok

On sait que Mlle Rolande Gaillard, présidente, a représenté l'Alliance de sociétés féminines suisses au 19e Congrès triennal du Conseil international des femmes qui a eu lieu en Thaïlande, du 31 janvier au 12 février écoulés. Impatiente d'avoir des détails, nous avons fait un saut au bureau de celle que nous considérons comme notre ambassadrice et à qui le Siam et ses merveilles semblent avoir donné un rayonnement supplémentaire

Et d'abord, qu'est-ce que le Conseil international des femmes ?

Conseil international des femmes?

— Il est à l'univers ce qu'est l'Alliance à la Suisse. C'est une association fondée en 1888, qui groupe 65 pays. L'Alliance de sociétés féminines suisses en fait partie depuis 1903. Jusqu'à présent, on a compté trois présidentes suisses : Mme Chaponnière-Chaix, Mme Eder et la doctoresse Girod, de Genève, que, pendant la dernière guerre et l'occupation de la Belgique, la baronne Boel avait chargée d'assurer la liaison entre les pays. entre les pays.

— Quels sont donc les buts du

Conseil international des femmes ?

— Les mêmes que ceux de l'Alliance: soutenir tous les principes de promotion de la femme dans les pays membres, et, d'une façon générale, le progrès social, économique en général et celui de la femme dans le domaine politique.

— Vos congrès sont-ils très ré-

vos congres sont-lis tres reguliers?
 L'ensemble du Conseil se réunit tous les trois ans. L'avant-dernier s'était tenu à Téhéran.

L'activité de ces congrès est-elle fructueuse ?

Certes. On peut la diviser en trois parties : partie administrative, côté humain et échanges.

En quoi consiste le côté ad-

ministratif? Il y a les travaux des commissions, les séances plénières, les élections... Cette année, alors qu'une nouvelle présidente devait être élue, les deux candidates se sont retirées au cours du congrès.
Pour la prochaine période triennale, Mme Craig-Schuller sera présidente. La Suisse sera représentée au comité par Mme Zimmermann-Bütikofer qui a été élue trésorière

Les commissions de travail sont-elles nombreuses?

 Il y en a quinze et des Suissesses dans chacune d'elles. Deux des vice-présidentes sont d'ailleurs des représentantes de notre pays

— Quel est le travail des commissions pendant une période triennale ?

triennale?

— Ces commissions étudient des problèmes divers en s'efforçant de leur apporter une solution pour chaque pays en particulier. Et au cours des congrès, les résolutions qui ont été prises sont soumises à l'assemblée plénière.

 Avez-vous proposé une résolution, à Bangkok?
 Oui. L'Alliance a proposé la résolution que voici au sujet du respect des droits de l'homme au cours de conflits armés :

— Cette résolution a-t-elle été

adoptée ?

Par 280 voix, sans opposition, avec 22 abstentions, le 11 fé-vrier dernier.

vrier dernier.

— Y en a-t-il eu d'autres?

— Il y en a eu 18 en tout. Il est intéressant de citer celles de la commission d'éducation puisque rannée 1970 a été déclarée par l'Année 1970 a été déclarée par l'ONU Année internationale de l'éducation. C'est ainsi que le Conseil international des femmes soutient l'UNESCO dans l'intérêt qu'elle manifeste pour les problè-mes de la jeunesse, approuve la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de réunir prochainement une conférence mon-diale de la jeunesse en recomman-dant une égale représentation des jeunes des deux sexes à cette dant une égale représentation des jeunes des deux sexes à cette conférence, et fait appel non seulement aux conseils nationaux de femmes pour qu'ils travaillent en collaboration étroite avec l'UNES CO et les jeunes dans leurs pays en vue d'une meilleure compréhension et de meilleures relations entre les générations, mais encore à tous ceux qui s'occupent de l'éducation, pour qu'ils donnent à l'esprit d'initiative et à une action effective l'occasion de se manifeseffective l'occasion de se manifester tout en tenant compte des va-leurs permanentes, qu'ils fassent le meilleur usage des méthodes ne meilleur usage des methodes modernes d'enseignement de ma-nière à faire comprendre aux jeu-nes et aux adultes que la vraie liberté se fonde sur l'autodiscipline et que les problèmes du monde moderne seront effectivement résolus par la participation et la

collaboration de toutes les géné-

collaboration de toutes les generations.

— On ne saurait mieux dire. Mais la femme dans tout cela ?

— Ellle n'est pas oubliée, loin de là. Car le Conseil international des femmes exprime aussi le vœu que les Etats membres des Nations Unies profitent de l'occasion offerte par l'Année internationale de l'éductation pour réexaminer les mesures d'ordre pratique indis-

(Suite page 6)

Ces problèmes de travail féminin

qui devront trouver leur solution

Il fut un temps où, dans une certaine classe de la société (à partir de la petite bourgeoisie) il était admis que les temmes ne devaient pas travailler au dehors de leur foyer contre rémunération. Elles avaient le droit, dans certaines conditions, de faire autre chose que de la broderie ou de l'aquarelle si elles en avaient vraiment envie : gérer un domaine, pourvu qu'il apparlint à leur famille, s'occuper d'œuvres sociales avec discrétion, éventuellement écrite étaient dans les possibilités convenables.

Elles ont dû se battre pour obtenir le droit de s'instruire, d'acquérir des diplômes, d'avoir une profession, de l'exercer. Cette époque est encore assez proche pour que nous en ayons de nombreux témojgnages directs.

Dès lors, par un jeu de balancier courant dans l'histoire et dans la vie, on allait passer d'une intransigeance à une autre. De l'époque où la lemme devait rester chez elle on tombait dans celle où, pour mener une le intéressante et satisfaisante, la femme se devait d'exercer un travail professionnel en dehors de son foyer. Seules celles qui « travaillaient » contribuaient à la promotion de la femme (ce qui a été vrai dans une très large mesure); les autres, on les regardait de haut, avec condescendance.

On en est arrivé maintenant au point culminant. Du sommet, nous dominons les deux versants de la coline; il est plus facile d'évaluer et de juger les difficultés et les avantages des deux côtés. On s'aperçoit entin que l'un n'est pas tout le temps dans l'ombre et l'autre sans discontinuer au soleil, que l'astre éclaire tantôt celui-ci, tantôt celui-là.

VERS UNE LIBERTÉ VRAIE

VERS UNE LIBERTÉ VRAIE

Notre époque s'achemine enfin vers plus de tolérance. On s'aperçoit que le fossé profond séparant la femme qui travaille de celle qui ne «travaille pas » (dans les statistiques tédérales, les femmes au foyer font partie de la population inactive!) a été artificiellement creusé pour les besoins de la promotion téminine, mais qu'il n'aura plus de raison d'être demain.

Tout est permis en matière vestimen-taire et ceci aussi bien pour les hom-mes (des robes pour hommes ont été présentées dans les dernières collec-tions) que pour les femmes. Ce signe est loin d'être futile. Au contraire, il est significatif d'une profonde transfor-mation des mœurs et des esprits. C'est la première fois qu'une telle liberté est acquise.

acquise.
Une évolution sociale de cette importance fait apparaître de nouveaux
problèmes. En ce qui concerne le travail des l'emmes, elle pose toute la
question de la liberté de choix, mais
liberté réelle.

liberté réelle.
L'antagonisme entre temmes au toyer et temmes qui travaillent au de-hors doit disparaître. Il est vrai que l'extraordinaire essor économique de notre époque favorise cette discrimination et la fait durer. Cet état de chose est cependant exceptionnel par l'impérieux besoin de main-d'euvre qu'il a fait naître. Dans une certaine mesure, nous ne cropos pas qu'il e mesure, nous ne croyons pas qu'il a été favorable à une véritable promoété tavorable à une véritable promotion de la temme, comme une première
impression, lorcément superticielle,
pourrait le faire corie. S'il a permis à
quelques-unes d'accéder à des postes
importants, il a aussi et dans une
large mesur e casé les femmes sous
le poids d'un double travail, celui accompli hors du foyer et celui accompli au toyer. Il ne peut s'agir d'une
conquête qu'à première vue; c'est, souvent, un asservissement, camoutifé au
nom d'une certaine libération, et ceci
précisément à l'époque où l'on réduit
les heures de travail professionnel.

LE CHOIX DOIT ÊTRE POSSIBLE

LE CHOIX DOIT ÊTRE POSSIBLE

Il n'y aura pas de liberté de choix
pour les femmes tant qu'elles ne
pourront véritablement choisir, ce qui
est une vérité de La Palisse, mais qu'il
est bon d'exprimer clairement.

Tout d'abord, tant que les temmes
qui ont la vocation de maitresse de
maison-mère de famille, ne peuvent
pas se consacrer à ce véritable travail parce que le gain du mari n'est
pas suffisant, il n'y aura pas de choix
réel. Nous entendons naturellement
par vocation tout autre chose que la



VALAIS: UN OUI MASSIF (Voir en page 5)

Cette évolution et la nouvelle ten-dance qui se dessine se retrouvent dans le domaine de la mode. Les femmes ont commencé par emprunter les mes ont commence par emprunter les pantalons aux hommes (symbolisant le droit au travail professionnel), puis elles l'ont imposé partout, à toutes les heures de la journée. Aujourd'hui elles portent ce qu'elles veulent et obéissent de moins en moins à un mot d'ordre.

solution de facilité qu'adoptent avec quelque illusion celles qui ne pensent qu'à se «caser». La possibilité de travailler à la maison doit-elle vraiment être réservée à une classe ai-sée? La solution se trouverait-elle dans l'octroi d'une allocation à la au foyer, nous ne voudrions

(Suite page 5)

une personne toujours bien conseillée:



La cliente SOCIÉTÉ

BANQUE SUISSE

Sommaire

Page 2 : A combien reviennent les enfants ? - Les pesticides

Page 3: L'école des parents

Page 5: Le Valais: un oui en-thousiaste

Page 7: Protéger la nature, c'est protéger l'homme - Le cancer est guéris-sable nature,

Page 8: Allô la ville, ici la campagne - La confisière-pâtissière-glacière.